



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Laval, le 27 octobre 2016

**En complément de l'interdiction de la diffusion d'une partie de l'émission de France 2 « Envoyé Spécial » du 13 Octobre 2016 prononcée par le Président du TGI de Laval, le Groupe Lactalis portera plainte contre la chaîne.**

Le jeudi 13 octobre dernier, la chaîne de télévision France 2 a diffusé dans le cadre de l'émission « *Envoyé Spécial* » un reportage mettant gravement en cause le Groupe Lactalis et son Président M. Emmanuel Besnier qui, souhaitant mettre un terme à ces attaques injustifiées et à la diffusion d'une émission uniquement à charge, a saisi la Juridiction en référé ce mercredi 26 octobre la chaîne France 2.

Ce reportage, qui vient malheureusement couronner près de deux mois d'une intense campagne de dénigrement engagée à l'encontre du Groupe, accumule les contrevérités et les amalgames, en voulant faire croire aux téléspectateurs que Lactalis est responsable de la crise de la production laitière et des difficultés rencontrées par les producteurs. Cette présentation fallacieuse constitue une désinformation inacceptable.

Le Président des Référés de Laval a fait injonction à France 2, sous astreinte, de cesser immédiatement la diffusion des passages relatifs à la vie privée du Président du Groupe Lactalis, reconnaissant ainsi que ces images et commentaires n'ont aucun lien avec la situation des producteurs de lait qui constituait le sujet de ce reportage. Le Groupe Lactalis en prend acte et se félicite de cette décision qui confirme que les émissions d'investigation et leurs journalistes ne peuvent user de toutes les méthodes.

Lors de cette émission, des informations erronées ont été avancées voulant laisser croire que d'un cas d'une exploitation laitière, il faut faire une généralité afin de vouloir rendre Lactalis unique responsable de la crise profonde qui frappe les producteurs de lait. Le Groupe entend jouer et assumer son rôle, mais ne peut accepter des méthodes de désinformation et de déstabilisation aussi outrancières.

Le Groupe Lactalis rappelle que le prix du lait payé à ses producteurs est supérieur à celui de ses concurrents coopératives françaises ayant le même portefeuille de produits, aussi bien sur le mois qu'en cumul annuel. Le prix du lait est par ailleurs en France significativement au-dessus de ses concurrents européens d'Europe du Nord. La production laitière est largement excédentaire et le prix payé aux producteurs est une moyenne entre un prix pour les produits de grande consommations bien valorisé et un prix des excédents vendus sur le marché international à des cours mondiaux.

Lactalis est devenu le bouc émissaire de la crise actuelle et ne peut accepter d'être tenu responsable de la surproduction laitière des agriculteurs, de l'arrêt des quotas, de l'embargo russe et de la chute de la demande chinoise qui ont provoqué un effondrement sans précédent des cours.

Le Groupe Lactalis tient aussi à dénoncer cette idéologie anti-économique et anti-entreprises dont les accusations fallacieuses sur l'enrichissement du Groupe au détriment des agriculteurs sont honteuses. Les accusations portées sont fondées sur des raccourcis, des amalgames et l'exploitation de la détresse de

certaines producteurs. Une entreprise doit réaliser des résultats pour assurer sa pérennité et son développement. Présenter les résultats du Groupe Lactalis publiés en 2011 lors de l'acquisition de Parmalat qui s'élevait à moins de 3% comme démesuré relève d'une démagogie honteuse peu digne d'une chaîne publique.

L'actionnariat familial du Groupe permet de construire son développement sur la durée, en assurant la pérennité de son modèle, gage de son indépendance et de son ancrage en France où il emploie plus de 15 000 collaborateurs, répartis dans 65 sites répartis sur l'ensemble du territoire. Les bénéfices réalisés sont réinvestis dans le développement du Groupe et dans ses sites industriels et ce, particulièrement en France qui représente aujourd'hui moins de 25% du chiffre d'affaires du Groupe et totalise près de 40% de ses investissements. Autant d'exemples qui démontrent l'engagement du Groupe en France.

Face à ces propos diffamatoires, le Groupe Lactalis a donc décidé de saisir la justice contre France 2 pour obtenir réparation.

### **Contact Presse**

Michel NALET  
Directeur de la Communication et des Relations Extérieures  
+33 (0)2 43 59 41 21